

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **La Ville de Chapais investira dans son avenir et relocalisera sa caserne des pompiers et son garage municipal**

**Chapais le 3 février 2014** : La Ville de Chapais a décidé, le 23 janvier dernier, d'engager les procédures d'acquisition d'un immeuble situé au 45 de la 1<sup>ère</sup> avenue afin de relocaliser, à un endroit stratégique, ses services de *Prévention des incendies et des Travaux publics*. Cette décision vise, plus précisément, à regrouper sa caserne des pompiers, son garage municipal, ses inventaires de pièces et d'équipements, ses inventaires de fournitures d'aqueduc et d'égout et ses inventaires de sel et de sable d'hiver.

C'est une recommandation de la Firme de génie-conseil Genivar, aujourd'hui WSP, que la Ville de Chapais a retenue à la suite d'une évaluation de plusieurs options, incluant une construction neuve, destinées à satisfaire les besoins de la Ville à court, moyen et long terme. Genivar a établi que l'acquisition, la mise aux normes et l'adaptation dudit immeuble s'élèveront à 1 300 000\$, soit 700 000\$ pour l'acquisition et 600 000\$ pour les divers travaux requis.

Dans cette perspective, la Ville de Chapais a déposé une offre d'acquisition de 679 000\$ à la Caisse Desjardins de Chibougamau, actuelle propriétaire de l'immeuble, offre qui a été acceptée le 27 janvier. Conséquemment, la Ville de Chapais entreprendra les procédures de financement de cette somme dès le 18 février prochain lors de sa séance ordinaire.

Par ailleurs, la Ville de Chapais déposera une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), en vertu du *Programme sur les infrastructures Québec-Municipalité (PIQM), volet 5.1, et ce avant le 14 mars 2014*. Cette demande au gouvernement du Québec vise à décrocher une subvention pouvant atteindre 780 000\$ et s'appliquant sur l'acquisition dudit immeuble et sur les travaux de mise aux normes. La Ville soustraira également de la somme résiduelle le produit de la vente de son entrepôt situé au 20 chemin Cooke, et éventuellement de l'immeuble abritant aujourd'hui son garage et sa caserne de pompiers.

Pour le maire de Chapais, M. Steve Gamache, *«cette incontournable décision du conseil municipal résoudra les très sérieuses problématiques liées à la caserne des pompiers et au garage municipal actuels, mais aussi à une bonne gestion des machineries, équipements et inventaires de deux des plus importants services de la Ville à la population chapaisienne et régionale»*. Le maire rappelle enfin que cette décision confirme la ferme volonté du conseil municipal de réaliser son Plan stratégique 2013-2023 et d'entreprendre des actions cohérentes avec l'ambition de doubler la population durant cette période.

-30-

Source :  
Bureau de la direction générale